

s'opposer & proposer



Communiqué de Presse

Service des enseignants: Le compte n'y est pas !

Le ministère vient de rendre publique une circulaire précisant l'organisation du service des enseignants des écoles. Les 60 heures d'aide personnalisée se transforment en 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) auxquelles s'ajoute un forfait annuel de 24 heures pour un indispensable temps de préparation et de concertation. Ce n'est qu'un très petit premier pas, loin des attentes de la profession.

Pour le SE-Unsa ce temps doit obligatoirement entrer dans les 24 heures hebdomadaires de classe. Ce faisant, le ministère reconnaît à la fois les capacités d'initiatives des enseignants et leurs compétences professionnelles, de même que l'importance de leur travail hors de la présence des élèves.

En instituant une approche forfaitaire des temps « hors présence d'élèves », ce texte évacue enfin les recensements tatillons institués depuis 5 ans pour contrôler les activités hors enseignement (concertation, suivi etc ...).

Pour le SE-Unsa, un petit aspect positif de cette circulaire est qu'elle va dans le sens d'une meilleure prise en compte de toutes les facettes du travail des enseignants. Elle donne des signes tangibles du passage de l'injonction à l'indispensable confiance dans la professionnalité des enseignants.

Nous serons donc particulièrement vigilants à sa mise en œuvre sur le terrain afin que le changement ne soit pas un vain mot.

Pour le SE-Unsa, le compte est loin d'y être ! La question de la reconnaissance financière des missions des professeurs des écoles n'est toujours pas traitée.

Les compensations de perte du pouvoir d'achat liées au passage à la semaine de quatre jours et demi sont indispensables et ne peuvent pas être ignorées plus longtemps.

Le ministre doit sans tarder annoncer un plan pluriannuel traduisant pour les enseignants la volonté gouvernementale d'accorder la priorité à l'école primaire.

Les enseignants de l'UNSA

le 11 janvier 2013

Philippe DECAGNY

**Secrétaire Départemental
du SE-UNSA**

Syndicat des Enseignants-UNSA

de la Somme
4, rue Paul Sautai
80000 AMIENS

Tél : 03.22.92.33.63

Fax : 03.22.92.50.51

80@se-unsa.org

<http://sections.se-uns.org/80/>

